

La place digitale

Solution SaaS de gestion des bulletins de paie : de la génération automatisée dans Sage 100 Paie et RH à sa diffusion multicanal, numérique ou courrier.

La place digitale est une solution 100 % française.

Gagner du temps

Le choix du mode de distribution, la mise à jour de l'annuaire salariés et l'envoi des bulletins sont proposés directement dans Sage 100 Paie et RH.

Choisir un acteur pérenne

La place digitale est un service proposé par Docaposte, labellisé tiers de confiance par la Fédération des Tiers de Confiance du Numérique.

S'inscrire dans la modernité

La dématérialisation est bénéfique à la marque employeur et est une contribution à la politique zéro papier.

Proposer un coffre-fort citoyen à vos collaborateurs

Le coffre-fort numérique Digiposte est gratuit : c'est une solution d'archivage à valeur probante pour les documents RH mais aussi un outil de gestion (connexion aux organismes pour centraliser les documents administratifs).

Les atouts



Interconnexion des solutions Sage 100 paie et RH et La place digitale



Adaptabilité à la structure de l'entreprise, avec une facturation à la consommation



Conformité réglementaire, avec un engagement d'archivage sur 50 ans



Technologie 100% française, avec le référent en France de la confiance numérique



Label de confiance



NF Z42-020
NF Z42-025

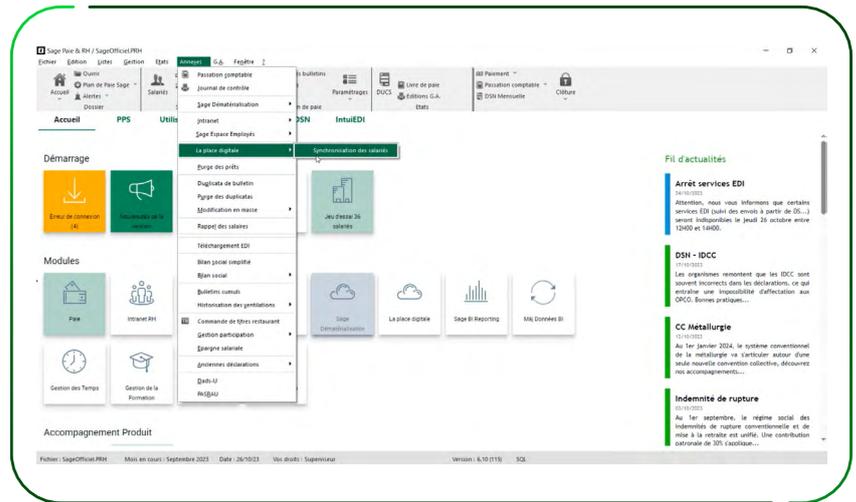


ISO 27001
ISO 9001

Les fonctionnalités

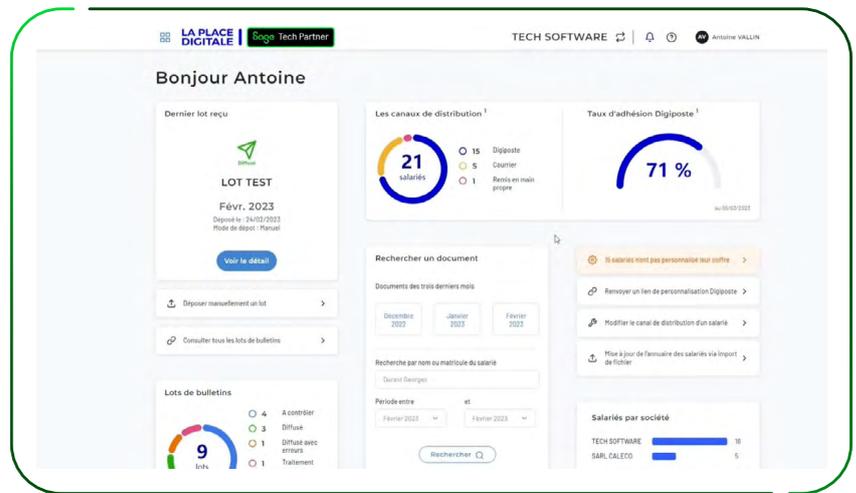
Intégration Sage 100 Paie et RH et La place digitale

- Activation directement depuis les paramètres de paie.
- Alimentation de l'annuaire salariés depuis le menu La place digitale présent dans Sage Paie et RH.
- Envoi direct des bulletins dans la place digitale et le coffre fort Digiposte suite à leur création.



La place digitale

- Contrôle et envoi des bulletins en quelques clics, quel que soit le mode d'envoi.
- Mise à disposition automatique des bulletins dans le coffre-fort Digiposte du salarié ou édition et mise sous pli (pour les salariés n'ayant pas adhéré à la dématérialisation).



Digiposte

- Archivage à valeur probante des bulletins de paie, pendant 50 ans.
- Coffre-fort personnel gratuit de 5 Go de stockage, avec 5 connexions aux organismes pour récupération automatique de documents.
- Accès multi-supports (web et application mobile).
- Norme AFNOR NF Z 42-020.

